

FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS MODE PRESTATAIRE APEF Pacy Sur Eure

TARIFS APPLICABLES AU 1er Mai 2023

Votre référent : Florence Gouvernet

Adresse : 67 rue Isambard
27120 Pacy-sur-Eure

Tél : 02.32.26.09.52

Email : pacysureure@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée :

SAP912443439

Organigramme :

Flore Calers Responsable d'Agence

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h00 / 14h00 - 17h00

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Aigleville, Boisset-les-Prévanches, Boncourt, Caillouet-Orgeville, Chaignes, Chambray, Croisy-sur-Eure, Douains, Fains, Fontaine-sous-Jouy, Gadencourt, Hardencourt Cocherel, Hecourt, Houlbec-Cocherel, Jouy-sur-Eure, Le Cormier, Le Plessis-Hébert, Menilles, Pacy sur Eure, Rouvray, Vaux-sur-Eure, Villegats, Vernon, La Boissière, Authueil Authouillet, Cailly-sur-Eure, Clef Vallée d'Eure, Pressagny-l'Orgueilleux, Tilly, Champenard, Gaillon, Saint aubin sur Gaillon, Saint-Julien-de-la-Liègue, Saint-Pierre-la-Garenne, Bois-Jérôme-Saint-Ouen, Gasny, Giverny, Sainte-Geneviève-lès-Gasny, Heubécourt-Haricourt, Breuilpont, Meray, Villiers-en-Désœuvre, Bueil, Epieds, Neuilly, Garennes-sur-Eure, Saint-Étienne-sous-Bailleul, Saint-Pierre-de-Bailleul, Val d'Azey, La Chapelle-Longueville, La Heunière, Mercey, Saint-Marcel, Saint-Vincent-des-Bois, Sainte-Colombe-près-Vernon, Villez-sous-Bailleul

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, PAM France Doube, Familact

DDETS : Bd Georges Chauvin 27020 Evreux Cedex

CARSAT : 5 avenue du Grand Cours - CS36028 - 76028 ROUEN CEDEX 1

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.



TARIFS APPLICABLES AU 1er Mai 2023



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF Pacy Sur Eure



	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt **
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	23,36 €	25,70 €	12,85 €
Bien-être	25,18 €	27,70 €	13,85 €
Evasion	27,00 €	29,70 €	14,85 €
Ponctuel	27,91 €	30,70 €	15,35 €

Détails des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide et accompagnements	25,18 €	27,70 €	13,85 €

Détails des formules en annexe

Dispositif "OSCAR"	24,09 €	26,50 €	13,25 €
--------------------	---------	---------	---------

Service réservé aux retraités fragilisés GIR 5 et 6 du régime général non éligibles à l'APA.

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	26,09 €	28,70 €	14,35 €
Garde d'enfants + 3 ans	25,18 €	27,70 €	13,85 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	26,09 €	28,70 €	14,35 €

Détails des formules en annexe

JARDINAGE			
Ponctuel	42,50 €	51,00 €	25,50 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	46,36 €	51,00 €	25,50 €

Autres prestations Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Assistance informatique (27,70 € TTC - 23,08 € HT) Cuisine à domicile (27,70 € TTC - 25,18 € HT) Démarches administratives (27,70 € TTC - 25,18 € HT)

(* Nos tarifs sont majorés de 25% des heures de nuit (21h - 6H), dimanches et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 18,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Forfait Dechèterie, dans la limite de 5 sacs de 150l : 56,5Euros TTC/passage (47,08Euros/ HT)

Frais de mise en place Garde d'Enfant 82 Euros TTC (75 Euros HT)



Indice U6 - 01/01/2021 - SARL GWS EURE au capital de 10 000 € - Immatriculée au RCS de Evreux - Siret 84125233100027 - Siège social : 67 rue Isambard 27120 Pacy-sur-Eure

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Arroser les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide aux séniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

AIDE	
ENTRETIEN DU LOGEMENT *	
Nettoyer les sols et faire les poussières	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ...)	X
Faire les lits et changer les draps	X
Ranger et organiser les pièces	X
GESTION DU LINGE *	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X
Effectuer des travaux simples de couture	X
GESTION DES REPAS ET COURSES	
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X
Assister dans la prise des repas	
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES	
Participer à des jeux, discussions, échanges, ...	X
Aider aux tâches administratives	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X
Entretenir les plantes	X
Vider et sortir les poubelles	X
Maintenir une vigilance au domicile	X
Garder les animaux de compagnie	X
ACTIVITES ET SORTIES * **	
Accompagner à des promenades, des sorties	X
Accompagner à des rendez-vous médicaux, des courses	X

* Tâches comprises dans le dispositif OSCAR + l'accompagnement à la toilette.

** Ces prestations sont réservées uniquement aux personnes temporairement dépendantes, hors dispositif OSCAR.

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants *

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à la crèche	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X	X	X
Organiser les siestes	X	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Gérer les changes	X	X	X
Accompagner à la propreté	X	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs		X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

* 3 enfants maximum

** Formule proposée dans le cadre de l'agrément

*** comprend la garde de deux voire trois familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE	
La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit **d'entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et hamais, évacuation par camion).